

AVIS DU CSEM N° 54 - 28 MAI 2021

Avis « aide à la presse »

Décret du 5 JUIN 2008 portant sur la création du Conseil supérieur de l'Éducation aux Médias :

« Chapitre I^{er} : le Conseil supérieur a pour missions - 8° De formuler, le cas échéant, un avis motivé dans le cadre l'article 9, alinéa 2, du décret du 31 mars 2004 relatif aux aides attribuées à la presse quotidienne écrite francophone et au développement d'initiatives de la presse quotidienne écrite francophone en milieu scolaire. »

LE CONTEXTE

Le Décret du 31 mars 2004 relatif aux aides attribuées à la presse quotidienne écrite francophone et au développement d'initiatives de la presse quotidienne écrite francophone en milieu scolaire prévoit dans son article 9 : « *Le Gouvernement réserve annuellement une part maximale de 5% des sommes versées au Centre d'aide à la presse afin de soutenir les titres de presse quotidienne et les groupes de titres quotidiens et les groupements d'entreprises de presse qui développent des programmes originaux d'incitation à la lecture du journal, de formation du lecteur à la citoyenneté et d'éducation aux médias. Après avis du Conseil supérieur de l'éducation aux médias, le Gouvernement répartit l'aide en fonction des demandes et de la qualité des projets qui lui sont soumis par les titres de presse quotidienne, groupes de titres ou groupement d'entreprises de presse demandeurs* ». C'est dans le cadre de ce Décret que le présent avis du Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) est rendu. Il porte sur l'unique dossier de candidature adressé au Centre d'Aide à la Presse en date du 22 avril 2021 par LA PRESSE.be SCRL, Rue Royale 100 à 1000 Bruxelles. Il est par ailleurs rappelé que le Décret du 5 juin 2008, portant création du Conseil supérieur de l'éducation aux Médias et assurant le développement d'initiatives et de moyens particuliers en la matière en Fédération Wallonie-Bruxelles, précise dans son article 26 le cadre d'une initiative d'éducation aux médias portant sur la presse quotidienne. Cet article précise également que, dans les limites des crédits disponibles, un montant annuel minimal de 515.000 € est consacré à cette initiative. Le dossier a été soumis aux membres du CSEM afin que celui-ci se prononce sur la qualité du projet soumis par le demandeur. Il est rappelé que, depuis une quinzaine d'années, LA PRESSE.be – Alliance des Médias d'information (anciennement les Journaux Francophones Belges) est l'opérateur désigné d' « Ouvrir mon quotidien ». Cette opération est conduite en étroite collaboration avec le CSEM. La désignation de cet opérateur est établie jusqu'au 31 décembre 2023.

L'ANALYSE QUANTITATIVE

L'opération se déroule en deux temps. Lors d'une première phase, intitulée « Quinzaine découverte de la presse » - (du lundi 21 septembre au vendredi 2 octobre, une semaine plus tôt que les autres années, tous les établissements scolaires reçoivent les quotidiens (à l'exception de L'Echo dans le fondamental) soit 2 732 écoles fondamentales et 837 établissements secondaires. Chaque implantation d'école est contactée (soit un total de 3 569). Les écoles qui souhaitent poursuivre l'opération au-delà de la première quinzaine d'octobre peuvent s'inscrire en ligne. La distribution des journaux se déroule de novembre à mai, hors congés scolaires et hors week-end.

Trois périodes de distribution ont été identifiées en 2020/2021 : du 5/10 au 4/12, du 04/01 au 12/02, du 22/02 au 30/04. Pour rappel, la distribution n'a pas lieu durant les week-ends, les jours fériés et les vacances scolaires (congés d'automne, d'hiver, de détente et de printemps). Dans le fondamental, les écoles choisissent deux titres. Un changement de titres de quotidien est possible à chacune des trois périodes. Les chiffres montrent une certaine stabilité au niveau du choix ; néanmoins des écoles demandent des modifications d'une période à l'autre. Dans le secondaire, les 6 journaux (L'Echo est ajouté par rapport au fondamental) sont distribués aux écoles inscrites. Le nombre d'exemplaires distribués est

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS

Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2 413 35 08

www.csem.be

contact@csem.be



fonction du nombre d'élèves. En-dessous de 500 élèves, les écoles reçoivent un exemplaire par journal. Entre 500 et 1 000 élèves, ce sont deux exemplaires qui sont distribués. Les écoles comptant plus de 1 000 élèves reçoivent trois exemplaires.

En 2020-2021, 1 341 établissements scolaires se sont inscrits à l'opération OMQ, (1 474 inscriptions en 2019 et 1 521 établissements inscrits en 2018). Une année un peu particulière : à la suite de l'annonce du premier confinement et de la fermeture des établissements scolaires en mars 2020, l'opération a dû se réinventer. Elle a été suspendue prématurément le 16 mars 2020 et n'a pu reprendre au cours de cette année scolaire. Les écoles ont donc perdu 5 semaines de distribution papier. Cependant, les accès numériques sont restés disponibles, pour les professeurs-relais, jusqu'à la fin de l'opération. Pour la rentrée 2020-2021, LA PRESSE.be a procédé à un certain nombre d'ajustements afin que les écoles puissent bénéficier d'un accès plus large à la presse quotidienne. La volonté était de compenser l'interruption de la distribution durant le confinement du printemps :

- Début de la Quinzaine de la Presse une semaine plus tôt que les autres années (21/09) et fin de de la première période de l'opération une semaine plus tard (04/12).
- Les écoles primaires ont débuté l'opération en même temps que les secondaires, il n'y a donc pas eu de période (au lieu d'un seul kit pour les primaires et d'un nombre de kits proportionnel au nombre d'élèves de l'établissement pour les secondaires).

Le nombre d'écoles fondamentales est en diminution : 746 établissements cette année (791 écoles en 2019 contre 845 en 2018) et le nombre d'écoles secondaires est en diminution aussi : 595 établissements (683 écoles en 2019 contre 676 en 2018). Malgré cette diminution, cette initiative d'éducation aux médias reste caractérisée par son succès car 91% des établissements s'inscrivent en août/septembre. La circulaire n° 7747 est parvenue aux écoles les informant de l'opération le 18 septembre 2020, soit plus tard que les autres années. Le contexte incertain lié à la pandémie de Covid-19 peut expliquer que certains enseignants aient préféré se concentrer sur d'autres aspects de leurs activités/programme.

L'ANALYSE QUALITATIVE

On remarque une diminution des inscriptions par rapport aux années précédentes. Cette diminution peut vraisemblablement être imputée aux conséquences du Covid-19 et à la difficulté pour les professeurs de gérer cette opération en plus de l'organisation complexe de leur travail en situation de crise sanitaire. La volonté de LA PRESSE.be est de continuer à promouvoir cette opération qu'un certain nombre de professeurs découvrent pour la première fois chaque année. Différents moyens sont mis en œuvre : newsletters, communiqué de presse, interviews en presse écrite, radio et télévision, encouragement des rédactions à publier des articles en lien avec les jeunes, ...etc.

De manière générale, l'opération OMQ continue de rencontrer les objectifs pédagogiques liés, notamment mais pas uniquement à l'éducation aux médias. Tout au long de l'opération, LA PRESSE.be veille à rester disponible, surtout par mail et par téléphone, auprès des enseignants afin de répondre aux différentes demandes (envois-réception des journaux, envoi de journaux de bord supplémentaires...). Malgré cette diminution d'inscrits et la fermeture des écoles au printemps 2020, les journaux ont pu être distribués en 2020 en quantité légèrement supérieure à 2019 grâce aux différentes mesures qui ont été prises à la rentrée 2020 : augmentation de la quantité des journaux distribués durant la Quinzaine de la Presse et augmentation du nombre de semaines de distribution.

Le « Journal de bord », support pédagogique gratuit qui est toujours envoyé à toutes les écoles participantes, a été entièrement revu en 2019. Il constitue un outil pédagogique qui permet à chacun, selon ses attentes ou ses besoins, de saisir pleinement la richesse de la presse quotidienne et ce qu'elle entend apporter chaque jour à ses lecteurs, malgré les défis qu'elle rencontre aujourd'hui. Le nouveau « Journal de bord » aborde de nouveaux thèmes (numérisation, fake news et désinformation, le papier face au défi environnemental, etc.), est illustré par des dessinateurs de presse belges (Pierre Kroll, Nicolas Vadot, Olivier Pirnay, Jacques Sondron...) et propose un « Quiz » (« A toi de jouer ») sous forme d'un minitest pour les élèves. Il est disponible gratuitement en version pdf sur le site de LA PRESSE.be et peut également être demandé gratuitement en version papier. Le CSEM, et plus particulièrement son groupe de travail « médias d'information », collabore avec les centres de ressources en éducation aux médias, l'Association des Journalistes

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS

Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2 413 35 08

www.csem.be

contact@csem.be



Professionnels (AJP), la RTBF et LA PRESSE.be afin d'assurer l'accompagnement pédagogique d'OMQ. L'articulation avec la Quinzaine de la presse et l'opération « Journalistes en classe » est ainsi assurée.

Le « Rallye des médias » (4^e édition) s'inscrira cette année dans le cadre de la semaine mondiale (UNESCO) et européenne de l'éducation aux médias (du 24 au 31 octobre 2021) autour des médias de proximité avec comme thème : « La vérité, la manipulation, la crédibilité des journalistes ». Le succès de cette journée n'est plus à prouver et atteste de l'intérêt des enseignants en matière d'éducation aux médias et de la nécessité d'un accompagnement pédagogique adapté.

OMQ NUMÉRIQUE

Les inscriptions OMQ numériques seront ouvertes au début de l'opération OMQ 2021-2022. Seul l'enseignement secondaire aura accès durant un mois à tous les contenus des sites « premiums » de la presse francophone belge. L'accessibilité à l'enseignement fondamental sera envisagée ultérieurement, en fonction de l'évaluation de l'opération, OMQ numérique dans le secondaire. L'inscription se fera via un formulaire en ligne distinct de l'opération « papier ». L'enseignant pourra inscrire chaque classe de l'école et devra choisir une des trois périodes d'un mois proposées pour abonner l'ensemble des élèves de sa classe: novembre – décembre, janvier-février, mars-avril. L'enseignant recevra par courriel ses logins d'inscription. Un seul login et mot de passe permettra l'accès à tous les sites. Une charte de bon usage sera délivrée par LA PRESSE.be. Un tutoriel sera disponible pour l'accès aux journaux. En projet : une fiche descriptive par journal (historique, ligne éditoriale...). Même si la crise sanitaire a malheureusement ralenti le processus de développement d'OMQ numérique, LA PRESSE.be a toujours la volonté de développer cette déclinaison de l'opération et espère la mettre en œuvre lors de l'année scolaire 2021-2022.

AVIS

Compte tenu de l'analyse quantitative et qualitative des initiatives présentées, le CSEM remet un avis favorable quant à la qualité du projet présenté par la S.C.R.L LA PRESSE.be pour bénéficier de l'aide réservée par le Gouvernement aux programmes originaux d'incitation à la lecture du journal, de formation du lecteur à la citoyenneté et d'éducation aux médias telle que prévue à l'article 9 du Décret du 31 mars 2004.

Le CSEM souhaite toutefois assortir cet avis favorable de quelques points d'attention :

- Prendre en compte et mieux exploiter les recommandations issues de la recherche-action « OMQ numérique » (2018-2019) pour améliorer l'évolution de l'opération particulièrement pour rencontrer au mieux les besoins pédagogiques des enseignants.
- La nécessité de développer « OMQ numérique » pour l'enseignement fondamental également, dans la mesure où les enjeux et le développement des usages numériques des enfants en matière d'actualité concernent également ce niveau d'enseignement.
- Impliquer d'autres médias, particulièrement les médias de proximité et la RTBF, dans le soutien et la mise en œuvre de l'opération.

Le Conseil ne peut qu'encourager LA PRESSE.be – Alliance des Médias et les éditeurs de presse à poursuivre leurs efforts dans l'opération « Ouvrir mon Quotidien » et ses développements numériques. Il souhaite d'ores et déjà plein succès pour l'édition 2021-2022 qu'il ne manquera pas d'accompagner avec l'ensemble des partenaires.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS

Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2 413 35 08

www.csem.be

contact@csem.be

